



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 7908

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

portant modification de l'article 55 du Code civil en vue de la prolongation du délai des déclarations de naissance

*

Art. 1^{er}. À l'article 55, alinéa 1^{er}, du Code civil, le terme « cinq » est remplacé par le terme « dix ».

Art. 2. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 16 décembre 2021

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen